

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

CONSEILLER EDUCATIF DE CENTRE SNU, ADJOINT AU DIRECTEUR DE CENTRE

INTITULE DU POSTE :

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE CHARENTE-MARITIME

CATEGORIE:

POINTS NBI :

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant Poste susceptible d'être vacant Création

Date souhaitable de prise de fonction : à préciser

Un temps de formation (rémunéré) aura lieu soit fin février, soit fin avril. Ces éléments seront précisés rapidement.

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE CHARENTE-MARITIME

Adresse : 5 PLACE DES CORDELIERS, 17000 LA ROCHELLE

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : CONSEILLER EDUCATIF DE CENTRE SNU

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 21 ENCADRANTS ET 150 VOLONTAIRES

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Vacation

Obligation de présence sur site pendant le séjour – pension complète fournie

Tenue obligatoire pendant le séjour

Rémunération : nc

Permis B souhaité

Durée du contrat : nc

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU constitue un parcours éducatif, citoyen et d'autonomie, à destination des jeunes de 15-16 ans, comportant plusieurs phases :

- Une phase préalable d'information auprès des jeunes et de leur famille et de préparation du séjour – janvier à mai 2020
- Le séjour de cohésion de 12 jours, obligatoire, hors de son département, du 22 juin au 3 juillet 2020.
- La mission d'intérêt général, obligatoire, à effectuer dans son département entre la fin du séjour de cohésion et juillet 2021
- La phase d'engagement citoyen, phase facultative, qui peut être effectué entre 16 et 25 ans, et qui s'appuiera sur les dispositifs d'engagement existants.

En 2020, le SNU est déployé dans tous les départements à destination de cohortes de 300 jeunes volontaires.

Dans chaque département, une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies

nationalement par la Mission du SNU. Sous la direction des préfets de département et des IA-DASEN, un comité de coordination associe notamment les services de la préfecture, de l'Education nationale, le délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale.

Dans chaque département, un centre d'hébergement accueille les premiers séjours de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU. Dirigé par un directeur de centre, ce dernier est assisté de deux adjoints :

- un conseiller encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des capitaines ;
- un conseiller éducatif chargé des activités, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique et de l'emploi du temps, en lien étroit avec l'ensemble des administrations et des partenaires concourants ;

Spécificités du poste / Contraintes : mobilité géographique, travail en soirée, travail en équipe et en partenariat.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 21 ENCADRANTS ET 150 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Le conseiller éducatif et pédagogique est adjoint au directeur de centre. Il est chargé de la coordination pédagogique de l'ensemble des intervenants. Il s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes.

Il est impliqué dans la préparation puis la mise en œuvre des activités pendant le séjour, tant celles qui relèvent des modules collectifs, bilans personnels que celles des modules collectifs de formation des encadrants.

Son action se déploie dans trois domaines principaux :

- **La préparation pédagogique du séjour de cohésion**

Il participe à l'élaboration des projets éducatif et pédagogique du séjour de cohésion et est chargé de leur déploiement.

Il construit l'emploi du temps et le propose au chef de centre du séjour de cohésion, en étant vigilant aux volumes horaires et à la mise en place de modules axés sur des méthodes de pédagogie active et d'éducation non formelle.

Pour chacun des bilans et des modules collectifs de formation, et sur la base du cahier des charges défini nationalement et du projet départemental, le conseiller éducatif identifie et mobilise les intervenants, rappelle les objectifs pédagogiques, afin de construire des modules collectifs et individuels respectant le cahier des charges, notamment l'articulation des sept thématiques.

En amont du stage et en lien avec les ressources locales, il identifie avec les intervenants les activités collectives, les études de cas, les jeux de rôle, les sorties de découverte, les visites de sites, etc. à mettre en œuvre.

Il identifie les besoins spécifiques liés à la mise en place des activités (logistique, équipement, matériel).

Il participe à la construction, en amont du séjour, du stage de formation des tuteurs de maisonnée et aux temps d'information des intervenants. Pour ces deux activités, il se fonde sur le cadre fourni par la Mission SNU.

- **Le suivi du déroulé du séjour de cohésion, de l'application du projet pédagogique et de l'organisation des activités**

Pendant le séjour, il est chargé de la bonne application du projet pédagogique et de l'emploi du temps défini en amont. Il diffuse ces derniers aux intervenants, lors des temps d'information préalable notamment. Il suit l'action des encadrants et des intervenants sur le volet pédagogique.

Il est le relais des intervenants au moment du séjour de cohésion et il s'assure de leur bonne articulation au fur et à mesure.

A l'occasion des activités et des bilans individuels, il identifie les volontaires qui nécessiteraient une prise en charge spécifique, que ce soit au plan pédagogique, médical ou social et, en lien avec le directeur de centre, il assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes.

- **La mise en œuvre d'une pédagogie spécifique au SNU**

Dans la préparation des activités et des formations comme pendant leur conduite, il met en œuvre, avec tous les partenaires associés et les intervenants, une pédagogie active et non formelle. Il s'assure de la cohérence, de la progressivité des activités et de la primauté de la mise en activité, en bannissant toute configuration s'apparentant à un cours magistral ou à des formats descendants et passifs, fondés sur des interactions limitées.

Il prendra en compte les temps de vie quotidienne dans la définition de cet emploi du temps et sera vigilant au rythme du jeune. En lien avec l'adjoint conseiller encadrement, il veille à ce qu'une pédagogie active irrigue la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie.

Il veillera à ce que des temps de démocratie interne et des moments républicains soient mis en place dans le respect de l'esprit SNU.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input checked="" type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input checked="" type="checkbox"/> Les autres directions | <input checked="" type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

Connaissance et maîtrise des principes et valeurs de la République, citoyenneté, laïcité
Connaissance et expérience préalable de fonctions de direction d'une structure d'accueil de mineurs ou d'un établissement scolaire
Connaissance des dispositifs d'éducation et de formation
Expérience dans le pilotage pédagogique des activités de formation
Connaissance d'éléments de psychologie de l'adolescent
Connaissance des dispositifs d'aide aux adolescents en situation de handicap ou à besoins particuliers.

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES :

Capacité d'encadrement
Capacité organisationnelle
Capacité en gestion de conflits
Sens relationnel, particulièrement avec un public adolescent
Capacité à fédérer et relations partenariales

VOS CONTACTS (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Marion ROBIN, cheffe de projet SNU, cheffe de service JS à la DDCCS 17, marion.robin@charente-maritime.gouv.fr, 05 46 35 25 36